

Avis de mise en ligne
Participation du public par voie électronique
Projet de Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029
de la région Île-de-France

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir ses observations et propositions sur le projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) 2019-2029 d'Île-de-France, dans les conditions prévues par le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1 et L. 123-19.

**La participation du public par voie électronique aura lieu du lundi 1^{er} juillet
2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus selon les modalités précisées
dans le présent avis**

Le programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 d'Île-de-France, établi conformément aux dispositions prévues par le code forestier (notamment les articles L.122-1 et D. 121-1 et suivants), :

- adapte à la région francilienne les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois, approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 ;
- est élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), présidée conjointement par le préfet de région et la présidente du conseil régional. Cette commission comprend notamment les services régionaux et établissements publics de l'État, des représentants des collectivités territoriales, de la filière forêt-bois et des associations de protection de l'environnement et d'usagers de la forêt ;
- a fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément aux articles L122-4 et suivants du code de l'environnement. Le projet de PRFB et son évaluation environnementale ont également été soumis à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- est soumis à la participation du public ;
- sera arrêté par le ministre chargé des forêts.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier peut être consulté sur le site internet de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Île-de-France :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-programme-regional-de-la-foret>

Le dossier de consultation est également mis à disposition du public sur support papier :

- à la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Île-de-France ;
- dans les huit préfectures des départements de la région Île-de-France.

Les adresses des points de consultation figurent en annexe.

Le dossier soumis à la consultation du public comprend :

- le projet de programme régional de la forêt et du bois et ses annexes ;
- le rapport d'évaluation environnementale et son résumé technique ;
- le cas échéant, les avis des parcs naturels régionaux consultés ;
- l'avis de l'Autorité environnementale ;
- le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- la synthèse de la concertation préalable ;
- le mémoire en réponse aux contributions reçues lors de la consultation des participants des groupes de travail sur le projet V1bis du programme régional de la forêt et du bois.

Les observations et propositions du public doivent être transmises **du lundi 1^{er} juillet 2019 au vendredi 6 septembre 2019** inclus en utilisant impérativement l'une des voies suivantes :

- par voie électronique par courriel à l'adresse suivante :
prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
- par voie postale — le cachet de la poste faisant foi — à l'adresse suivante :
DRIAAF Île-de-France
Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires
18 Avenue Carnot
94234 CACHAN CEDEX

Des précisions et des demandes de renseignements sur les documents mis en consultation pourront être adressées à la DRIAAF Île-de-France, à l'adresse électronique suivante :

prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Le projet de programme régional de la forêt et du bois de la région Île-de-France, le cas échéant modifié pour tenir compte des observations formulées, sera ensuite soumis à l'avis de la commission régionale de la forêt et du bois, pour ensuite être transmis au ministre de l'agriculture et de l'alimentation, chargé des forêts, en vue de son approbation.

ANNEXE - Adresses des points de consultation du dossier sur support papier

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Île-de-France	DRIAAF Île-de-France 18 Avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX
Préfecture de l'Essonne	Boulevard de France 91000 Evry
Préfecture des Hauts-de-Seine	Centre administratif départemental 167 avenue Joliot-Curie 92100 Nanterre
Préfecture de Paris	5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15
Préfecture de Seine-et-Marne	12 place des Saints-Pères 77000 Melun
Préfecture de Seine-Saint-Denis	1 esplanade Jean-Moulin 93000 Bobigny
Préfecture du Val-d'Oise	5 avenue Bernard-Hirsch 95000 Cergy-Pontoise
Préfecture du Val de Marne	21-29 avenue du Général-de-Gaulle 94000 Créteil
Préfecture des Yvelines	1 rue Jean-Houdon 78000 Versailles